

Votre dossier de demande d'autorisation d'acheter et de détenir une arme de catégorie B doit comporter les documents suivants :

Formulaire de demande cerfa n°12644*04 rempli et signé https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_12644.do

Pièce d'identité en cours de validité (passeport ou carte de résident en cours de validité pour un étranger)

Justificatif de domicile

Déclaration remplie lisiblement et signée indiquant le nombre des matériels de guerre et des armes détenues au moment de la demande, leurs catégories, calibres, marques, modèles et numéros

Si vous suivez ou avez suivi des soins psychiatriques en établissement de santé, un certificat médical de moins d'1 mois délivré par un psychiatre praticien, un enseignant hospitalier, un expert agréé par les tribunaux (ou un médecin de l'infirmierie spécialisée de la préfecture de police pour Paris)

Justificatif d'une installation conforme à votre domicile (coffre-fort, armoire forte, pièce forte avec porte blindée)

Extrait d'acte de naissance avec mentions marginales datant de moins de 3 mois

Licence de tir tamponnée par le médecin, en cours de validité, délivrée par une fédération sportive de tir agréée par le ministère chargé des sports

Avis favorable de la Fédération française de tir

Si vous êtes mineur, preuve de la sélection en vue de concours internationaux

Si vous êtes mineur, attestation d'une personne exerçant l'autorité parentale mentionnant que l'arme est détenue pour la pratique du tir sportif

3 séances annuelles contrôlées de pratique du tir concernant la première demande